

INSTRUCTIONS à l'usage des utilisateurs du formulaire A

Formalités	Une prise de domicile dans le canton doit être annoncée dans les 14 jours.
Procédure	<p>La demande peut être effectuée:</p> <p> Apprès de la nouvelle commune de domicile, pour les ressortissants suisses ou famille suisse (voir indications sur la commune à l'adresse http://www.acg.ch/?q=node/192).</p> <p> Par courrier: Office cantonal de la population et des migrations Route de Chancy 88 Case postale 2652 1211 Genève 2</p>
Pièces justificatives	<ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Formulaire A dûment complété, daté et signé<input checked="" type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité<input checked="" type="checkbox"/> Copie du bail si locataire ou confirmation écrite du logeur accompagnée soit d'une copie de la pièce d'identité de ce dernier, soit d'une copie du bail principal;<input checked="" type="checkbox"/> Attestation de départ si changement de canton de domicile<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation de l'autre parent si le(s) enfant(s) arrive(nt) dans le canton avec un seul parent ou décision du juge ou de l'autorité de protection de l'enfant ou formulaire EM<input checked="" type="checkbox"/> Preuve du paiement de l'émolument (50 CHF pour les Confédérés – gratuit pour les Genevois)
Pièces complémentaires pour confédérés non genevois	<p>Pour un séjour permanent:</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> A choix (originaux): acte d'origine ou certificat de famille ou certificat individuel d'état civil (datant de moins de 6 mois). <p>Pour un séjour temporaire:</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Déclaration de domicile délivrée par la commune de résidence principale (original). <p>Si mandataire ou curateur:</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Procuration ou extrait du jugement.

En Suisse, l'assurance de base pour les soins (LAMal) en cas de maladie et d'accident est obligatoire.

Toute personne, dès sa prise de domicile en Suisse, est tenue d'être assurée pour les soins en cas de maladie et d'accident.

Le risque accident peut être suspendu pour toute personne salariée dont l'activité lucrative est supérieure à 8 heures par semaine. Dans ce cas, l'assurance-accident est garantie par l'employeur. Pour en savoir plus: www.ge.ch/lc/sam

Coordonnées bancaires pour effectuer votre paiement

Banque bénéficiaire: Banque cantonale de Genève / CCP 12-1-2

Compte courant Z 3285.51.32

Clearing : 788

IBAN : CH21 0078 8000 Z328 5513 2

Code SWIFT : BCGECHGGXXX

Préciser les informations: Nom, Prénom, Date de naissance du bénéficiaire, suivi du motif « Arrivée A ».